



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU SAMEDI 8 MARS 2008 A 09H30

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'Assemblée.
2. Nominations des scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du samedi 3 mars 2007.
4. Comptes 2007.
5. Rapport des vérificateurs des comptes (MM. de Salvador et Coudray).
6. Rapport d'activité 2007 (M. Aymon Martial).
7. Modification statutaire – proposition du Comité pour le changement de la date comptable.
8. Allocution du Dr. Jérôme Barras, Vétérinaire cantonal.
9. Distinctions (MM. Pillet et Pfammatter).
10. Divers.

* * * * *

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

- ✓ Le Président, M. Martial Aymon ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les délégués et à tous les invités, particulièrement MM. Jacques Frossard, Président d'honneur de la Fédération, Gérald Dayer, Chef du Service de l'agriculture, Jérôme Barras, Vétérinaire cantonal, Francis Dayer, Président des Amis des Reines, Elie Fellay, Responsable technique, Jérôme Carruzzo, de l'Office de l'économie animale, les membres des Amis des Reines de la Commission des combats. Il fait part des excusés.
- ✓ L'ordre du jour est accepté tel que présenté par l'assemblée.
- ✓ Il remercie M. Dominik Pfammatter qui a accepté d'officier en tant que traducteur.
- ✓ 83 délégués sont présents sur 108. La majorité est donc à 42.
- ✓ Il souhaite à tous une séance fructueuse dans un esprit sain.

2. NOMINATIONS DES SCRUTATEURS

- ✓ Les scrutateurs désignés sont MM. Evéquoz Gérard et Bayard Adrien.

3. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU SAMEDI 3 MARS 2007

- ✓ Ce procès-verbal ayant été envoyé avec les convocations aux Présidents et secrétaires de syndicat, il n'est pas lu à l'Assemblée.
- ✓ Il est accepté, à l'unanimité, tel que rédigé.

4. COMPTES 2007

- ✓ Les comptes ont été distribués sur les tables tout à l'heure et sont présentés par le Président et par bimer.
- ✓ Il n'y a aucune question et la parole est à M. Thierry De Salvador, vérificateur.

5. RAPPORT DES VERIFICATEURS

- ✓ M. Thierry de Salvador donne connaissance du rapport de révision établi avec M. Gérard Coudray à la suite de la vérification des comptes.
- ✓ Les vérificateurs ainsi que l'Assemblée approuvent, à l'unanimité, les comptes tels que présentés et donnent décharge aux organes responsables.

6. RAPPORT D'ACTIVITE 2007

- ✓ Le Président donne lecture de son rapport d'activité 2007 (annexé au présent PV).
- ✓ Il n'y a aucune question concernant ce rapport.

7. MODIFICATION STATUTAIRE – PROPOSITION DU COMITE POUR LE CHANGEMENT DE LA DATE COMPTABLE

- ✓ Le Président propose à l'Assemblée de modifier la date comptable. Actuellement, l'exercice commence le 1^{er} février et se termine le 31 janvier. Le Comité souhaiterait que l'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
- ✓ L'Assemblée accepte cette modification à l'unanimité.

8. ALLOCUTION DU DR. JEROME BARRAS, VETERINAIRE CANTONAL

- ✓ Le Président passe la parole au Dr. Jérôme Barras qui nous parle notamment des nouvelles maladies, des stratégies de lutte et des nouveautés concernant les nouvelles prescriptions pour l'estivage.
- ✓ **Inscription** : toute bête à onglons doit être inscrite auprès de l'Office de l'économie animale.
- ✓ **BVD** : dès cet automne, tous les veaux devront être déclarés dans les 5 jours car en même temps, il y aura la prise de peau pour la détection de la BVD. Même les veaux morts doivent être contrôlés. Tout le jeune bétail est contrôlé et marqué par un bouton vert. En cas de perte de ce bouton, le rapport de contrôle suffira comme preuve du contrôle pour la montée à l'alpage. En Valais, jusqu'à maintenant, 369 exploitations ont été contrôlées et 19 bêtes ont été testées positives. Ce sont principalement les jeunes bêtes nées en automne 2007. Il y a un total de 1561 exploitations.
- ✓ **Identification** : la démarche d'identification doit être stricte. Si, dans un troupeau, moins d'une bête sur cinq n'est pas marquée, l'Etable sera bloquée. Aucune bête sans identification (marque oreille) n'est acceptée dans un match de reines ni dans aucun marché concours.
- ✓ **Déplacement des bêtes** : lorsqu'une bête est déplacée, il faut absolument faire un certificat d'accompagnement et transmettre à la BDTA. Dès cette année, il faut aussi le faire pour les déplacements dans les alpages. Les paiements directs en dépendront.
- ✓ **Incinération des bêtes mortes** : tout cadavre doit être incinéré au centre de collectes des déchets carnés (exception : endroits difficilement accessibles : appeler le vétérinaire qui contrôle qu'il n'y ait pas de source d'eau ou un chemin pédestre à proximité). Le centre de déchets carnés d'Uvrier est exigeant sur la procédure à suivre : téléphoner avant d'amener le cadavre – si le cadavre en état de putréfaction, aller chercher un container fermé au centre afin d'éviter les odeurs et autres écoulements.
- ✓ **Avortement** : annoncer tout avortement à son vétérinaire et celui-ci procède à un examen et c'est lui qui décide de l'annoncer ou non. En cas d'avortement à répétition : aviser le vétérinaire également (qui fera des prélèvements et analyses).
- ✓ **Journaux des traitements** : obligation légale de noter les traitements donnés aux bêtes. Présenter absolument le carnet au vétérinaire qui le remplira, le cas échéant, c'est au détenteur de le remplir. Prendre l'habitude de tenir un registre des médicaments dans l'exploitation.
- ✓ **Contrôle anti-dopage et médication** : nouveautés 2008 : tout détenteur qui amène une bête dans un match doit annoncer dans la rubrique 5 du formulaire d'inscription toute prise de médicament ou tout traitement. Il a été décidé que 3 bêtes par matches, choisies parmi les reines de catégorie, seront contrôlées. En cas de doute (comportement bizarre d'une bête), le vétérinaire peut effectuer d'autres contrôles.

- ✓ **Alpages** : toute bête portante à 50 jours pourra monter à l'alpage (avant 70 j.). Toute bête montée avec un certificat de gestation qui revient en chaleur ou qui avorte doit redescendre.
- ✓ **Langue bleue** : cette maladie est transmise par un moucheron qui peut voler jusqu'à 5 km de lui-même, mais avec le vent il peut en faire jusqu'à 200 km. Ce moucheron ne survit pas en montagne.
En été-automne 2006, il y a eu le 1^{er} cas en Hollande. En 2007, 30'000 exploitations en Europe ont été contrôlées positives. En Suisse, le 1^{er} cas était à Bâle, puis un cas dans le Chablais.
Le Vétérinaire informe qu'il faut s'attendre, d'ici fin 2008-début 2009, à trouver ce moucheron en Valais.
Il est prévu une campagne de vaccination pour les bêtes restant en plaine. Cette vaccination va être exigée et le vaccin est prêt.

9. **DISTINCTIONS**

- ✓ Le Président passe la parole à MM. Stéphane Pillet et Dominik Pfammatter qui remettent deux distinctions. M. Jean Vuissoz et M. Oswald Seematter, tous deux pour leurs 20 ans de secrétaires de syndicat.
- ✓ M. Gaby Charbonnet pour ses 40 ans de chef rabatteur n'est pas présent.

10. **DIVERS**

- ✓ **Agri Tourisme** : le Président informe qu'une collaboration est intervenue avec Agri Tourisme afin d'informer sur les inalpes et les désalpes.
- ✓ **Changement** : le Président d'organisation du match de Leuk est M. Adalbert Grand.
- ✓ **Paroles aux délégués**

M. Gérald Dayer informe que le Canton continuera à soutenir les petites exploitations pour les paiements directs. Au nom du Canton, il remercie le nouveau Comité et le nouveau Président de la Fédération pour le travail accompli et à venir. Il remercie tous les éleveurs également pour leur engagement pour la race d'Hérens.

M. Aldo Bétrisey demande au Dr. Jérôme Barras s'il est exact que le médicament pour retarder la mise en chaleur sera supprimé. Il répond que c'est un problème de médecine privée.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 11h55.

* * * * *

Il est servi un apéro pendant la présentation du film de M. René Fellay sur la race d'Hérens.

* * * * *

Après la projection de ce magnifique film, il est servi à l'Assemblée une petite agape et les discussions ont continué dans un esprit constructif et amical.

La Secrétaire
Fabienne Constantin